



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 16 MAI 2013

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement
- Société MECASTING -
Commune de BLERE (37)

1. PRESENTATION DU PROJET

L'exploitant de la société MECASTING sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une fonderie dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités du fait de l'augmentation de la quantité de produits métalliques moulés fabriqués. En effet, la production journalière de cette installation, soumise depuis 1996 au régime de la déclaration au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, est passée de 1,2 tonnes à 3,75 tonnes en 2011. La demande porte sur une augmentation de production journalière jusqu'à 5 tonnes au maximum.

L'installation est une fonderie d'aluminium et de zamak¹ à moules permanents sous pression ; la fusion étant réalisée dans deux fours alimentés au gaz naturel.

Les pièces brutes produites sont découpées sur un ensemble presse, puis ébavurées par tribofinition² et grenaillage.

L'établissement est implanté sur la zone d'activités dénommée « La Taille Saint-Julien », à 1,7 km à l'Ouest du centre-bourg de Bléré. Il est bordé par une avenue et est entouré par des entreprises de la zone d'activités.

Les habitations les plus proches se situent à plus de 200 m à l'Ouest de l'établissement.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité de l'air,
- la qualité des eaux superficielles.

¹ Alliage de zinc, d'aluminium et de magnésium et parfois de cuivre.

² Procédé qui consiste à polir les pièces démoulées à l'aide de galets de céramique.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Air

La description de l'état initial de la qualité de l'air est succincte compte-tenu de l'absence de relevés de surveillance sur la commune de Bléré.

Eaux superficielles

Le dossier décrit de manière exhaustive le contexte hydrographique du site.

Les eaux de surface se caractérisent localement par la présence du Cher à 150 m au Nord de la zone d'activité. La qualité des eaux du Cher est suivie sur la commune de Bléré. Les données, datant de 2007, sont fournies dans le dossier du pétitionnaire. Elles indiquent que l'état de la rivière est bon à très bon en ce qui concerne les teneurs en matières organiques et oxydables, en matières phosphorées, en particules en suspension, la minéralisation et passable sur les matières azotées et les nitrates.

Plusieurs ruisseaux, affluents du Cher, traversent la commune et drainent le plateau au Sud. Le dossier rapporte, à juste titre, que la commune de Bléré est incluse dans le SDAGE Loire Bretagne et dans le SAGE « Cher Aval », actuellement en cours d'élaboration.

Quatre captages d'alimentation en eau potable sont présents sur la commune. L'installation est cependant située en dehors des périmètres de protection de ces captages.

La description de l'environnement géographique, naturel et anthropique du site est complète et les informations appropriées, ce qui permet de situer l'établissement dans son contexte.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Air

Les émissions atmosphériques gazeuses et particulaires ont fait l'objet de mesures récentes, réalisées par un organisme spécialisé. Les résultats de ces mesures sont indiqués dans le dossier du pétitionnaire. Les concentrations et les flux des polluants analysés (poussières, oxydes d'azote, aluminium, acide fluorhydrique), sont très inférieurs aux valeurs-limites réglementaires.

Eaux superficielles

Le dossier est exhaustif quant à la nature des effluents liquides générés et quant à leur mode de rejet.

Les fours de fusion ne rejettent pas d'effluents liquides. Seules les eaux issues de la tribofinition sont rejetées, après traitement, dans le réseau communal des eaux usées.

Une analyse récente réalisée par un laboratoire agréé par le ministère en charge de l'environnement, sur le rejet aqueux, en sortie de l'établissement, avant le raccordement au réseau communal des eaux usées est présente dans le dossier. Les résultats montrent que les paramètres mesurés sont conformes aux valeurs-limites réglementaires, notamment la teneur en hydrocarbures, à l'exception toutefois de celle du zinc.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Air

Les rejets gazeux des deux fours de fusion sont captés, canalisés et traités avant rejet par une installation de filtration à voie sèche.

Eaux superficielles

Les effluents liquides usés provenant des cuves de nettoyage des moules (3 cuves de 1000 l) et les purges d'un compresseur d'air sont gérés comme des déchets. Leur traitement est réalisé à l'extérieur de l'établissement, dans une installation dûment autorisée.

Les effluents liquides provenant de la tribofinition sont collectés séparément et dirigés dans une cuve de décantation de 1300 l à deux compartiments. Cet outil épuratoire n'étant pas correctement adapté au traitement du zinc, l'exploitant envisage de le modifier en vue de respecter de façon pérenne la valeur-limite réglementaire.

Les mesures prises par l'exploitant à cet égard sont adaptées et proportionnées aux enjeux.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier du pétitionnaire présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier la compatibilité de l'installation avec l'affectation des sols et leur articulation avec les plans et programmes concernés.

L'étude montre ainsi que les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE « Val de Cher », en cours d'élaboration, sont correctement prises en compte.

La compatibilité de l'installation avec le milieu aquatique est correctement étudiée.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site en cas de cessation d'activité sont pertinentes et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

Elle présente les mesures mises en œuvre afin de réduire les potentiels de danger, notamment les dispositions constructives, les consignes de sécurité, le zonage ATEX³, le risque foudre.

Elle caractérise, analyse et évalue correctement les risques liés au fonctionnement de la fonderie.

Les accidents et les incidents concernant les fonderies de métaux, les systèmes de dépoussiérage et le grenailage sont répertoriés.

Les différents scénarios d'accident envisagés sont analysés et étudiés de façon détaillée et exhaustive (projections explosives dans un four de fusion / incendie, incendie de la chambre de dépoussiérage des fours de fusion, explosion / incendie d'une grenailleuse, pollution des eaux et du sol).

Elle prend en compte et évalue correctement les différents phénomènes dangereux en terme de probabilité d'occurrence, de cinétique, d'intensité et de gravité.

Les zones de risque sont cartographiées sur l'ensemble du site. Les zones d'effet des accidents potentiels sont circonscrites à l'intérieur des limites de l'établissement.

La gestion des eaux d'extinction est correctement prise en compte : les poteaux incendie sont présents à moins de 100 mètres du site et permettent l'approvisionnement en eau d'extinction du site. Les eaux d'extinction seront confinées sur la surface du bâtiment. Ce confinement sera complété par l'isolement des réseaux d'eaux pluviales provenant de la cour de l'établissement et de la toiture du bâtiment, par la mise en place de vannes d'obturation.

L'étude de dangers est en relation avec l'importance des risques potentiels engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts à protéger.

3.5. Étude des risques sanitaires

L'étude d'impact comporte un volet sanitaire identifié qui recense correctement les différents polluants atmosphériques, précise les valeurs toxiques de référence et quantifie les émissions. L'évaluation de l'exposition des populations est présente et les risques sanitaires sont caractérisés.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

³ ATEX = ATmosphère Explosibles

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le dossier prend correctement en compte les enjeux environnementaux liés à la fonderie de métaux.

Aucune incidence négative n'est à craindre sur la faune et la flore, dans la mesure où il s'agit d'une installation existante, implantée sur le site d'une zone d'activités industrielles.

Toutes dispositions sont prises pour éviter les risques de pollution : les surfaces extérieures sont imperméabilisées, les eaux de ruissellement sont collectées et dirigées dans un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal des eaux pluviales, l'alimentation en eau potable est équipée d'un dispositif anti-retour.

5. CONCLUSION

Le contenu des études d'impact et de dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation compte tenu de son environnement.

Rédigé de manière claire et compréhensible, le dossier prend correctement en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires de la fonderie sur l'environnement et sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Les études présentent de manière détaillée les mesures prises ou prévues par l'exploitant pour supprimer, réduire ou compenser les incidences de l'installation. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels de l'installation.

---=---

Le Préfet de la Région Centre

LE PREFET,

Pierre-Etienne BISCH

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	+	Le risque dû au retrait-gonflement des argiles est faible. Le risque sismique est faible.
Faune, flore	0	Aucune incidence négative n'est à craindre dans la mesure où il s'agit d'une installation existante implantée sur le site d'une zone d'activités industrielles.
Milieux naturels	0	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement réalisé. L'étude d'incidence conclut, à juste titre, en l'absence d'impact sur la zone Natura 2000 la plus proche qui est distante de plus de 4 km de l'installation.
Connectivité biologique	0	Le projet n'induit pas de risque de rupture de connectivité biologique.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établit dans l'enceinte de l'usine existante.
Eaux superficielles et souterraines. Captages d'eau potable	++	Le site est connecté au réseau d'adduction en eau potable de la ville. Absence de prélèvement d'eau souterraine. Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Sols	~	Les installations sont abritées dans des bâtiments construits sur sol béton.
Air	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Odeurs	0	Aucune odeur n'est émise par les installations.
Déchets	+	Les fours de fusion produisent peu de déchets. Les déchets sont traités à l'extérieur de l'établissement.
Energies et changement climatique	~	Les fours de fusion fonctionnent au gaz naturel. Le dossier aurait mérité de préciser l'augmentation de la consommation de gaz engendrée par l'augmentation de production.
Risques technologiques	+	Les zones d'effet des risques identifiés sont contenues dans l'enceinte de l'établissement.
Santé	~	Les installations ne présentent pas de risques sanitaires particuliers.
Trafic routier	+	L'augmentation du trafic routier est faible.
Bruit	+	Les niveaux sonores et les émergences sont conformes à la réglementation.
Émissions lumineuses	~	Les émissions lumineuses sont très limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural n'est impacté par le projet.
Paysages	~	Les bâtiments sont implantés sur le site d'une zone d'activités.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné
 Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.